

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la communication

Arrêté du 30 SEP. 2014

**autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de chef(fe) de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication**

NOR : MCCB1421987A

## **La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-260 du 23 mars 1992 modifié portant création du corps des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture et fixant les dispositions statutaires applicables à ce corps ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publiques de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art,

**Arrête :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Est autorisée, au titre de l'année 2014, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de chef(fe) de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication, dans la branche professionnelle et les domaines d'activité suivants :

Branche professionnelle : Restauration et conservation préventive

Domaines d'activité : - Bois  
- Textile  
- Papier

- Audiovisuel
- Minéraux et métaux

## Article 2

Le nombre total de postes offerts à ce concours externe et à ce concours interne pour le recrutement de chef(fe) de travaux d'art du ministère de la culture et de la communication est fixé à 21. Ils sont répartis de la manière suivante :

CONCOURS EXTERNE : 1 poste pour :

- Branche professionnelle « Restauration et conservation préventive » :
  - Domaine d'activité : - Papier : 1 poste ;

CONCOURS INTERNE : 20 postes pour :

- Branche professionnelle « Restauration et conservation préventive » :
  - Domaines d'activité : - Bois : 3 postes ;
    - Textile : 3 postes ;
    - Papier : 5 postes ;
    - Audiovisuel : 7 postes ;
    - Minéraux et métaux : 2 postes.

## Article 3

Les candidats devront s'inscrire par internet du 6 octobre 2014 à partir de 12 heures, heure de Paris au 3 novembre 2014, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : <http://concours.culture.gouv.fr>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Les demandes de dossier d'inscription papier, les dossiers d'inscription dûment complétés et les pièces justificatives demandées pour l'inscription devront être envoyés obligatoirement par voie postale au :

Ministère de la culture et de la communication - Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales - Département du recrutement, de la mobilité et de la formation - Pôle recrutement et parcours professionnels - Concours externe ou concours interne de chef(fe) de travaux d'art en indiquant la branche professionnelle et le domaine d'activité choisis - 182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS cedex 01 (joindre trois enveloppes de format de format 22,9 cm x 32,4 cm, timbrées à 2,30 euros chacune) :

- au plus tard le 3 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple, pour la demande de dossier d'inscription papier ;
- au plus tard le 10 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple, pour le retour du dossier d'inscription complété ;
- au plus tard le 10 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple, pour le retour des pièces justificatives.

Aucune demande de dossier d'inscription, aucun dossier et aucune pièce justificative postés hors délai ne seront pris en compte.

#### Article 4

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 3 février 2015 en région parisienne.

#### Article 5

La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur du ministre de la culture et de la communication.

#### Article 6

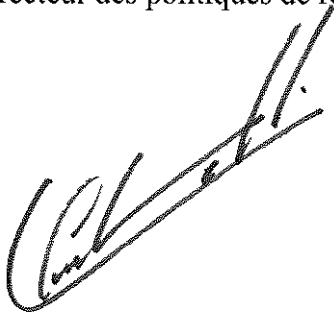
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 SEP. 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



Christophe CASTELL

# ANNEXE

## DEMANDE DE DOSSIER IMPRIME D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE OU AU CONCOURS INTERNE DE CHEF(FE) DE TRAVAUX D'ART DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

SESSION 2014

Eléments à faire parvenir au Ministère de la culture et de la communication - Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales - Département du recrutement, de la mobilité et de la formation - Pôle recrutement et parcours professionnels - Concours externe ou concours interne de chef(fe) de travaux d'art en indiquant la branche professionnelle et le domaine d'activité choisis - 182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS cedex 01, au plus tard le 03 novembre 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Je vous remercie de bien vouloir cocher les cases correspondantes à votre choix :

**Concours externe :**

**Branche professionnelle « Restauration et conservation préventive »**

**Domaine d'activité : papier**

**Concours interne :**

**Branche professionnelle « Restauration et conservation préventive »**

**Domaine d'activité : bois**

**Domaine d'activité : textile**

**Domaine d'activité : papier**

**Domaine d'activité : audiovisuel**

**Domaine d'activité : minéraux et métaux**

*(Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande).*

IDENTIFICATION	ADRESSE A LAQUELLE SERONT EXPEDIEES TOUTES LES CORRESPONDANCES
M., Mme <sup>1</sup> :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° :          Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal :  Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville :  Pays :
	Téléphone fixe :
	Téléphone portable :
	Adresse électronique :

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par la voie postale.

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.

